27/10/2026

FO FINANCES

ARTICLE DU JOUR

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

acteurspublics

Quand Moody's distingue l'administration française au milieu du marasme politico-budgétaire

Dans sa communication très redoutée du 23 octobre sur la situation des finances publiques et finalement clémente, la célèbre agence de notation américaine a rendu hommage à la fonction publique en relevant la force qu'elle donne à un exécutif très fragilisé et instable politiquement.

C'est une phrase presque anodine, enfouie au cœur du communiqué du 23 octobre par lequel l'agence Moody's a annoncé, à la surprise générale, le maintien de la note de la dette française à Aa3, assortie d'une perspective négative. Dans le détail, la notation de Moody's attribue A1 à la solidité de l'économie française, A2 à la solidité budgétaire de la France (une capacité de remboursement de la dette solide, mais en voie d'affaiblissement) et Aa3 à la gouvernance en pleine instabilité politique.

"Nous évaluons les institutions et la solidité de la gouvernance de la France à « Aa3 », un niveau soutenu par une fonction publique dotée d'effectifs suffisants et hautement qualifiés, qui contribue à la grande qualité de l'administration publique ; toutefois, l'efficacité de la politique budgétaire y est moindre que chez certains États souverains bénéficiant d'une notation comparable", écrit l'agence.

La perspective négative globale reflète le risque accru que la fragmentation du paysage politique français continue de perturber le fonctionnement des institutions législatives du pays, précise aussi Moody's.

Alors que la France est paralysée sur le plan décisionnel faute de majorité politique depuis les législatives de juin 2024, la notation de sa gouvernance établie par Moody's est donc tirée par la force de l'administration.

"Des pays avec des indicateurs de finances publiques (dette/PIB etc.) meilleurs que la France sont moins bien notés par les agences, relève auprès d'*Acteurs publics* l'économiste François Ecalle, un des experts sondés par l'agence en février dernier. *Celles-ci (Moody's et les autres) le justifient par des arguments sur son économie (diversifiée, qualité des infrastructures et de la main-d'œuvre…) mais aussi sur son système institutionnel et administratif (capacité à lever l'impôt, stabilité politique…). Comme les arguments habituels*

sur la capacité d'un gouvernement à faire voter un budget sous la Ve République sont moins convaincants, ils devaient en avancer d'autres pour justifier le maintien de leur note qui, à mon avis, a d'autres raisons", poursuit François Ecalle en jugeant que la clémence globale de Moody's s'explique davantage par l'horizon temporel retenu par l'agence pour évaluer le risque français (risque faible à court/moyen terme mais plus préoccupant à long terme).

Cet avis aux mots pesés au trébuchet, en particulier la référence aux effectifs de la fonction publique jugés *"suffisants",* peut recéler une dimension politique alors que plusieurs candidats déclarés à l'élection présidentielle de 2027 ciblent la fonction publique en évoquant des coupes plus ou moins précises et plus ou moins sévères. A contrario, l'emploi de ce même terme *"suffisants"* peut aussi suggérer en creux une critique du projet de loi de finances pour 2027, lequel prévoit une création nette de 8 000 emplois dans la fonction publique.

Quoi qu'il en soit, l'appréciation de Moody's (l'une des trois principales agences de notation financière au monde, aux côtés de Standard & Poor's (S&P) et Fitch Ratings) tranche avec le traitement traditionnel réservé à une administration française peu habituée aux compliments.

Par Acteurs publics

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Le Conseil d'État cherche à réguler le contentieux dans la fonction publique dopé par la question salariale

La plus haute juridiction administrative plaide pour une généralisation, à l'ensemble des administrations, du recours administratif préalable obligatoire déjà imposé aux militaires. Elle y voit un moyen de freiner la progression du contentieux des agents publics et de régler davantage de différends avant la saisine du juge. Mais la mesure reste tributaire d'une disposition législative pour la fonction publique territoriale, les deux autres versants pouvant être eux réformés par voie réglementaire.

Le recours administratif préalable obligatoire (RAPO) pourrait bientôt devenir un passage obligé pour davantage d'agents publics avant toute saisine du juge administratif. Lors de son discours de rentrée, le 9 septembre 2026, le vice-président du Conseil d'État, Marc Guillaume, a annoncé que la juridiction avait formulé *"des propositions pour que le contentieux des différentes fonctions publiques bénéficie du dispositif du recours administratif préalable obligatoire qui prévaut déjà pour la fonction publique militaire".*

"Il est temps de généraliser, par voie réglementaire, ce mécanisme dans l'ensemble des administrations", a-t-il ajouté. Et d'indiquer, par ailleurs, avoir évoqué le sujet avec David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics, également chargé de la fonction publique. Auprès *d'Acteurs publics*, le Conseil d'État confirme que le gouvernement est en train d'étudier cette généralisation.

Contentieux en forte progression

L'institution justifie cette évolution par la progression des recours introduits par les agents publics. *"Depuis un an, ce contentieux de la fonction publique progresse de 24 %"*, indique-t-elle. Les litiges relatifs aux rémunérations représentent à eux seuls *"plus de 20 % des contentieux*". Le Conseil d'État relève également que, dans ce contentieux, *"les annulations sont plus nombreuses que les rejets des requêtes".* Un constat qu'il juge *"inquiétant"* et qui appelle, selon lui, une meilleure prise en compte des situations individuelles *"de façon moderne"*.

"L'introduction d'un recours administratif préalable permettrait de traiter ces oppositions au sein de l'administration avant que des contentieux ne soient engagés en dernier ressort", explique le Conseil d'État. Sur la période 2017-2025, les entrées devant les tribunaux administratifs ont augmenté de 21 % dans la fonction publique de l'État, de 27 % dans la territoriale et de 64 % dans l'hospitalière. La progression atteint 146 % dans l'enseignement, tandis que le contentieux militaire a reculé de 7 %.

Dispositif utilisé chez les militaires

Dans la fonction publique militaire, le RAPO est prévu depuis 2001 par l'article L. 4125-1 du code de la défense. Les recours contre les décisions relatives à la situation personnelle des militaires doivent être adressés à la commission des recours des militaires (CRM) ou à la commission des recours de l'invalidité (CRI) créée en 2019 avant toute saisine de la juridiction administrative. Devant la CRM, les recours concernant le statut, la gestion des ressources humaines, les rémunérations et la réparation des préjudices peuvent être étudiés. Le recrutement et la discipline sont toutefois exclus. Devant la CRI, ce sont, par définition, les contentieux relatifs aux pensions militaires d'invalidité qui sont traités. Les deux commissions forment un organisme commun qui traite les demandes. Il est composé de 50 personnels permanents et réservistes de niveau A et A+.

"À la réception des saisines demandant de reconsidérer les décisions prises, la CRM-CRI

se tourne vers le service concerné par la décision initiale ; il peut alors reconsidérer sa décision", indique le ministère des Armées à *Acteurs publics*. Lorsque le recours est maintenu par le service concerné, la CRM-CRI instruit le dossier et le soumet à une formation collégiale. La CRM rend un avis qui *"ne lie pas les ministres concernés",* lesquels prennent ensuite une décision se substituant à la décision initiale. La CRI rend, pour sa part, une nouvelle décision définitive. Le ministère des Armées souligne que l'institution de ces deux RAPO constitue *"un facteur de responsabilisation tant pour la hiérarchie que pour les requérants"* et un *"régulateur efficace du nombre de contestations",* en permettant de faire remonter rapidement à la ministre certaines questions sensibles. Au total, 4 400 demandes ont été traitées par la CRM-CRI en 2025, souligne le ministère des Armées.

Généralisation par "voie réglementaire"

Selon le Conseil d'État, l'extension du RAPO aux fonctions publiques de l'État et hospitalière pourrait être réalisée *"par voie réglementaire".* L'institution s'appuie sur les articles 34 et 37 de la Constitution et sur la jurisprudence du Conseil constitutionnel, qui consacrent la compétence réglementaire en matière de procédure administrative et contentieuse.

La fonction publique territoriale obéit toutefois à une logique différente. Une procédure faisant intervenir une autre autorité que l'exécutif local toucherait au principe de libre administration des collectivités territoriales. L'intervention du législateur serait alors nécessaire, selon le Conseil d'État. Dans son étude annuelle de 2008 sur les RAPO, le Conseil d'État avait déjà indiqué que si la procédure faisait intervenir, même à titre consultatif, *"une autre autorité que l'exécutif local",* seul le législateur serait compétent.

Le gouvernement doit encore arrêter les contours de la réforme, notamment la place de la médiation. *"L'institution d'un RAPO aura rapidement une efficacité supérieure à celle de la médiation",* considère le Conseil d'État, tout en précisant qu'il lui appartient de définir si le recours devra être précédé d'une médiation. Une voie déjà utilisée au ministère des Armées, comme l'explique François Gieré, ancien inspecteur général des armées de la gendarmerie nationale et ancien médiateur. *"L'objectif de la médiation reste d'offrir une alternative au recours administratif en rétablissant la confiance entre les parties"*, détaille-t-il. Toutefois, ce dispositif a une portée encore assez limitée puisqu'il représente environ *"10 à 15 cas par an",* selon l'ancien militaire qui assure néanmoins que *"les trois quarts des saisines aboutissent".*

Sollicités, ni les services du Premier ministre, ni le ministère de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification n'ont apporté de précisions concernant le calendrier. Une mesure législative apparaît peu probable avant le scrutin présidentiel.

Par Mathilde Karsenti

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Les Echos

Pouvoir d'achat : le gouvernement réfléchit à un vrai coup de pouce au SMIC

Le scénario d'une hausse anticipée du SMIC de quelques semaines a été testé par l'exécutif. Et balayé d'un revers de main par les syndicats qui veulent un vrai coup de pouce. Ce scénario est désormais étudié par le gouvernement. Et fait réagir le patronat.

Ils ont demandé à être reçus sur le pouvoir d'achat par Sébastien Lecornu comme leurs homologues syndicaux. Mais ils ne boudent pas pour autant le ministre du Travail. Vendredi, les leaders des trois premiers syndicats français - CFDT, CGT et FO - ont rencontré Jean-Pierre Farandou. Ce lundi, c'était au tour des dirigeants du Medef et de l'U2P de voir l'ancien président de la SNCF qui recevra, mardi matin, celui des Entrepreneurs.

Au coeur des discussions, il y a bien sûr l'enjeu de la prochaine revalorisation du SMIC. La loi prévoit qu'elle intervienne le 1er janvier. Le scénario de son avancement de quelques semaines a été testé… Et balayé d'un revers de main par les organisations de salariés. Elles veulent un vrai coup de pouce.

Pression sociale

Du côté des entreprises, c'est ce que l'on redoute : que l'exécutif lâche plus que la formule légale sous la pression sociale, alors que la mobilisation de samedi 24 octobre a été importante malgré les vacances scolaires et la peur de nouvelles violences.

Les organisations de salariés affirment pour l'instant n'avoir aucune assurance que l'exécutif trancherait en ce sens. Mais si la mobilisation intersyndicale sur le pouvoir d'achat du 5 novembre sera déterminant sur les arbitrages, la piste est bel et bien déjà à l'étude par le gouvernement.

A la hausse automatique de quelque 1 % censée intervenir le 1er janvier pourrait s'ajouter un coup de pouce de 0,5 ou 0,6 point, selon nos informations. Soit peu ou prou ce qu'avait accordé François Hollande à son arrivée à l'Elysée en 2012. La hausse du salaire minimum serait dans cette hypothèse portée à 1,5 %, soit un peu plus de 20 euros net mensuels.

« On sait très bien qu'il va falloir augmenter les salaires, on n'est pas idiot », explique, agacé un patron. Mais avec les grosses économies déjà prévues sur les allègements de cotisations, c'est double peine, ont dénoncé les organisations patronales dans un communiqué vendredi. Patrick Martin pour le Medef et Michel Picon pour les artisans, commerçants et professions libérales de l'U2P l'ont dit à Jean-Pierre Farandou. Et Amir Reza-Tofighi des Entrepreneurs va le dire mardi.

550 euros par salarié et par an

Le Medef a évalué le surcoût que représenteraient les mesures du budget 2027 à 550 euros par salarié et par an. De quoi absorber « une part significative des moyens disponibles pour les augmentations de salaires », a mis en garde l'organisation, agitant aussi le chiffon rouge de la destruction « à moyen terme » de 200.000 emplois. Hors coup de pouce au SMIC. « Ce qu'il faut, c'est abaisser le coût du travail et transférer vers d'autres sources de financement », insiste de son côté Michel Picon auprès des « Echos », soulignant que « quand ils ont tout payé, il reste moins que le SMIC à la moitié des commerçants et artisans ».

Ce qui pourrait se jouer, si le coup de pouce au salaire minimum se confirme, c'est son cumul avec les économies budgétaires sur les allègements de charges. Il est prévu d'intégrer

dans le calcul des seuils la participation et l'intéressement éventuellement versés aux salariés. Mais aussi de geler le barème dégressif applicable ce qui aura pour effet de réduire le montant des exonérations. Cela se fait par un simple décret.

Une forme de marge de manoeuvre pour le gouvernement, même s'il est peu probable que cela suffise à calmer le patronat. Par ailleurs, cela augmenterait le déficit 2027, d'autant qu'un coup de pouce au SMIC augmenterait aussi les coûts pour l'Etat employeur.

Depuis la reprise de l'inflation, plusieurs augmentations du SMIC sont intervenues en cours d'année. La dernière le 1er juin 2026, où la hausse a été de 2,4 %. Mais sans coup de pouce. La piste avait bien été examinée en janvier 2025 par François Bayrou lorsqu'il était à Matignon lors de ses discussions avec le Parti socialiste, mais elle avait été abandonnée.

Leïla de Comarmond

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

acteurspublics

Cybersécurité : le trop-plein de données fragilise l'administration

L'Observatoire de l'éthique publique s'est intéressé à la manière dont l'administration française collecte et gère ses données. Dans un contexte où les cyberattaques s'aggravent et se multiplient, le constat apparaît assez tranché, mettant en défaut une administration victime d'une culture du "justificatif pour tout".

Comment mieux renforcer la protection des données manipulées au sein de l'administration ? En les diminuant drastiquement : c'est le sens d'une note, rédigée par le professeur de droit public Raphaël Maurel pour le compte de l'Observatoire de l'éthique publique.

L'auteur appuie ses propos sur la culture administrative française qui, malgré une réglementation de plus en plus stricte en la matière, avec notamment la mise en place du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en 2018, ne parvient pas à limiter sa collecte d'informations diverses et variées à celles "*strictement nécessaires à la finalité poursuivie*". L'application de ce principe de minimisation des données, pourtant inscrit en dur dans le droit européen, est, selon l'auteur, *"particulièrement défaillante"* par les entités publiques françaises. Pourtant, en matière de réglementation, la France est allée encore plus loin que les dispositions européennes, en appliquant par exemple le principe du "Dites-le nous une fois", ou en mettant en place le dispositif FranceConnect permettant le pré-remplissage de données personnelles déjà fournies par les usagers à l'administration.

Culture du justificatif

Selon Raphaël Maurel, cette manie de la collecte est à imputer à plusieurs facteurs : une culture administrative du justificatif "pour tout", l'absence d'une nomenclature claire et opposable des pièces "strictement nécessaires", mais aussi la formation insuffisante des agents responsables de ces collectes, des moyens et des sanctions trop peu nombreux. "*La succession de fuites de données survenues, particulièrement depuis 2024, démontre que chaque donnée inutilement collectée est une donnée inutilement exposée, et que la pratique française persiste à collecter, numériser, conserver et archiver des informations dont la nécessité n'a pas été vérifiée*", analyse l'auteur.

Car ces fuites de données s'intensifient par le nombre mais aussi par la gravité : cet été, le vol de données fiscales de 350 000 contribuables a ébranlé la direction générale des finances publiques, à l'image d'un point de rupture de confiance après d'autres attaques survenues ces dernières années. Pourtant, remarque l'auteur, la réponse publique à ces cyberattaques demeure limitée à deux leviers : le renforcement des mesures techniques de cybersécurité, et la montée en puissance de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. Deux leviers qu'il considère "*essentiels, mais insuffisants*", sans un réel changement de culture, en amont, sur la manière dont l'administration collecte et gère les données.

Pour illustrer son propos, il multiplie les exemples : des justificatifs demandés dans le cadre de démarches d'état civil, que "*l'administration pourrait obtenir directement via le dispositif Dites-le nous une fois si celui-ci était effectivement appliqué*", des établissements hospitaliers conservant des données dont la "*finalité première est éteinte depuis plusieurs années*" : autant d'exemples

qui renforcent l'idée d'une "*culture administrative du justificatif pour tout*", que l'auteur estime héritée d'un rapport historiquement défiant à l'égard de l'usager.

En opposition au modèle français, Raphaël Maurel convoque l'exemple de l'Estonie, construit sur le même principe de fournir une donnée une seule fois. Le pays a développé dès 2001 une infrastructure d'échange qui ne centralise aucune donnée, mais qui permet aux registres publics – population, cadastre, entreprises, foncier, assurance maladie – de communiquer entre eux de manière sécurisée, journalisée et chiffrée. "*L'État estonien considère plus largement que, par principe, un citoyen ne doit pas produire une information qu'une administration détient déjà : il appartient plutôt à l'administration demandeuse d'aller la chercher*", illustre le professeur de droit public.

Faire de la minimisation un principe de cybersécurité

Pour y remédier, Raphaël Maurel formule une dizaine de recommandations, pour "*protéger les droits fondamentaux des usagers, économiser les deniers publics mobilisés par la gestion et la protection de données inutiles, et renforcer la cybersécurité collective en réduisant la surface d'attaque qu'offrent aujourd'hui les entités publiques françaises aux acteurs malveillants*", souligne-t-il.

Plusieurs recommandations formulées dans cette note de l'Observatoire de l'éthique publique sont assez structurantes pour l'administration : parmi elles, se trouve par exemple l'obligation de formation de tous les agents publics à un socle minimal de droit des données, une mesure qui reste très lacunaire aujourd'hui selon ses dires. En mobilisant le Centre national de la fonction publique territoriale, les écoles de la fonction publique, mais aussi le Secrétariat général du gouvernement et la direction interministérielle du numérique pour "*organiser une campagne nationale de prévention et de sensibilisation aux dangers de la divulgation massive de données dont la collecte est inutile*."

Sur la gestion des données, l'auteur propose "*d'imposer un rapport public annuel de minimisation à chaque entité publique*" : intégré au rapport d'activité, ce rapport comprendrait l'inventaire des catégories de données collectées, la justification de leur nécessité, la durée de leur conservation mais aussi le nombre de dossiers supprimés chaque année. Autant d'éléments qui "*pourraient faire l'objet d'une publication annuelle par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) afin de permettre une comparaison entre entités comparables*".

Des économies à dégager

Pour soutenir financièrement ces mesures, Raphaël Maurel rappelle qu'en 2019, la direction interministérielle du numérique avait chiffré à environ 320 millions d'euros les économies potentielles générées si le principe du "Dites-le nous une fois" était appliqué de manière effective. Dans sa septième recommandation, il propose ainsi d'élargir le périmètre des pièces justificatives couvertes par ce principe, ainsi que de rendre obligatoire l'interconnexion, pour toute entité publique, avec FranceConnect pour obtenir ces données déjà fournies.

Les économies réalisées pourraient justement faire l'objet d'un renforcement des moyens de la Cnil, dont les missions se trouveraient "*alourdies par l'institution d'un régime d'amendes […] et par les entités publiques placées dans l'obligation de faire réellement face à leurs obligations*". Il estime à une vingtaine d'agents supplémentaires le besoin de renforts pour mettre en œuvre ces mesures.

Par Victoria Beurnez

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Le Monde

Budget de la « Sécu » : le chemin étroit de Bercy pour trouver un compromis parlementaire sur le texte de loi

Alors que la partie recettes du texte a été largement rejetée à l'Assemblée nationale, vendredi 23 octobre, le ministre de l'action et des comptes publics, David Amiel, cherche une voie de passage, sans remettre en cause l'objectif d'un déficit ramené à 5 %.

Comment s'extraire des griffes de la coalition du non ? Alors que l'Assemblée nationale a rejeté, vendredi 23 octobre, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027, l'exécutif se retrouve dans une situation très inconfortable. La perspective d'une adoption du texte s'avère encore plus incertaine qu'au commencement de la procédure législative. Bercy assure cependant qu'il est possible de se frayer un chemin pour donner un budget à notre système de solidarité.

Pendant quatre jours, les délibérations dans l'Hémicycle ont souvent ressemblé à un exercice de tir aux pigeons auquel les membres du gouvernement ont assisté, dépités et impuissants. Plus des trois quarts des articles figurant dans la partie recettes du PLFSS ont été supprimés, tandis que des amendements contribuant à accroître les dépenses ou à priver la « Sécu » de ressources ont été approuvés. En définitive, le projet de loi n'a pas pu être examiné dans son intégralité, le volet recettes ayant été repoussé à la quasi-unanimité, ce qui a mis un terme aux discussions, sans que soit abordée la partie dépenses.

Quelques instants avant la levée de la séance, vendredi, le ministre de l'action et des comptes publics, David Amiel, a cherché à interpeller son auditoire. « Mesdames et messieurs les députés, c'est grave, c'est très grave », a-t-il dit, après avoir détaillé le coût potentiel des mesures avalisées, si celles-ci étaient appliquées. « Nous en serions à un déficit de 24 milliards d'euros de la Sécurité sociale », a-t-il affirmé, ce qui est très éloigné de l'ambition du pouvoir en place (– 12,7 milliards d'euros).

Et de lancer cette mise en garde : « L'Assemblée nationale ne peut pas être un bûcher où, comme dans un feu de joie, on jette une à une toutes les économies en s'applaudissant et en se congratulant de faire exploser la dette publique. »

Le scénario du 49.3

Le ministre a ainsi exhorté ses contradicteurs à un sursaut auquel il semble croire encore. « Le rejet du PLFSS ne crée pas une situation de vide, fait-on valoir dans l'entourage de M. Amiel. Cette première lecture au Palais-Bourbon a constitué une phase d'écoute, qui va continuer, à partir de mardi, avec l'examen en séance du projet de loi de finances [PLF]. » Pour Bercy, les deux textes sont « indissociables », car ils forment un tout dont l'objectif est de ramener le déficit à un niveau représentant 5 % du produit intérieur brut – ce que M. Amiel et le reste de l'exécutif veulent « absolument tenir ».

D'après le ministère des comptes publics, « le gouvernement est prêt à discuter du "comment" on y parvient, mais pas du "combien" ». En d'autres termes, les modalités pour atteindre cette cible peuvent être débattues, « mais à l'arrivée, il faut qu'on ait un ensemble de dispositions débouchant sur le ratio de 5 % », insiste-t-on au cabinet de M. Amiel. « S'il s'avère, durant les travaux parlementaires, que le PLF et le PLFSS ne peuvent pas être adoptés par les "voies naturelles", poursuit cette même source, deux options sont envisageables. » La première consisterait à se prévaloir de l'article 49.3 de la Constitution, qui permet de faire passer un texte sans vote, sous réserve que les

oppositions ne censurent pas le gouvernement. L'autre solution serait de prendre des ordonnances budgétaires, pour mettre en vigueur la copie initiale du PLFSS et du PLF, sans qu'il soit possible d'en négocier le contenu.

Dans le scénario du 49.3, un terrain d'entente serait recherché en amendant les projets de loi de telle manière qu'une majorité de députés les laissent passer en ne votant pas la censure. « Cette hypothèse a notre préférence sur la seconde pour la simple et bonne raison que nous sommes parvenus à un compromis l'année dernière, explique-t-on au ministère des comptes publics. Il serait paradoxal de ne pas y arriver cette année alors que la situation l'exige d'autant plus. » L'idée, ajoute-t-on, est « de prendre en compte le dialogue avec la représentation nationale ».

« Une voie de passage existe »

D'après l'entourage de M. Amiel, la plupart des députés confient – « en privé » – être d'accord avec l'affirmation selon laquelle le cap du 5 % doit être respecté. « Mais dans l'Hémicycle, ils sont peu nombreux à s'approprier cette contrainte, à ce stade, déplore-t-on à Bercy. C'est pourquoi nous attirons leur attention sur la responsabilité qui est la leur, en faisant appel à leur sens du collectif, de l'intérêt général. Une voie de passage existe, nous sommes déterminés à la trouver avec eux. »

Le raisonnement de M. Amiel se fonde sur les principes et les règles qui encadrent le fonctionnement de la V^{e} République. « La logique du régime parlementaire est de dialoguer et de bâtir une coalition avec les députés pour parvenir à une version du texte qu'une majorité d'entre eux serait prête à accepter, du moins à ne pas rejeter », décrypte Emilien Quinart, professeur de droit public à l'université de Strasbourg.

Dès lors, enchaîne-t-il, l'activation du 49.3 « serait légitime » : « C'est la voie la plus parlementaire dans la situation qui est celle de l'exécutif. » Pour l'équipe du premier ministre, Sébastien Lecornu, cela implique de trouver un groupe d'opposition qui accepterait de conclure un compromis, complète M. Quinart : « L'an dernier, il s'agissait du Parti socialiste. Cette année, il pourrait s'agir du Rassemblement national [RN]. »

Pour Christophe Bentz, député de la Haute-Marne et membre du parti d'extrême droite, il est cependant prématuré d'évoquer « la position finale du RN, le texte étant au début de la navette parlementaire ». Mais la formation de Marine Le Pen pourrait être encline à laisser passer des textes, même s'ils demandent des efforts à la population, en estimant que le risque de le payer dans les urnes en 2027 est peu élevé pour elle. Surtout si elle prétend agir dans l'intérêt du pays, en lui permettant d'avoir un budget, qu'elle promet de défaire ensuite, une fois arrivée au pouvoir.

Bertrand Bissuel

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

LE FIGARO

Le gouvernement tente de limiter l'inévitable hausse des prix alimentaires attendue au printemps

Bercy convoque les industriels et les distributeurs lundi prochain, en amont des négociations tarifaires annuelles pour 2027. Les seconds menacent de boycotter la réunion.

Déstabilisé par l'ampleur des manifestations contre la vie chère, le gouvernement s'inquiète du retour à venir de l'inflation des produits alimentaires. Depuis le début de la guerre dans le Golfe en février, les Français subissent l'envolée des prix des carburants et, pour certains, une hausse du coût de leur chauffage. La prochaine vague d'inflation devrait arriver dans les rayons des grandes surfaces au printemps, à quelques semaines de l'élection présidentielle. Une perspective d'autant plus inquiétante que le choc inflationniste de 2022-2023, marqué par un renchérissement de 20 % des produits de grande consommation dans les 18 mois ayant suivi le début de la guerre en Ukraine, est encore dans toutes les têtes. Il avait entraîné une chute des ventes en volumes dans les grandes surfaces. Si la hausse des prix a été stoppée, ceux-ci n'ont jamais reflué.

Certes, la nouvelle valse des étiquettes sera de bien moindre ampleur que la précédente. Mais elle s'annonce inévitable à l'issue des négociations tarifaires annuelles entre les distributeurs et les industriels de l'agroalimentaire et des produits de grande consommation, qui commencent début décembre. Selon la loi, celles-ci devront être bouclées avant le 31 janvier pour les industriels réalisant moins de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires, avant le 1er mars pour les autres. Dans les semaines qui suivront, les distributeurs décideront comment ils répercuteront dans leurs prix de vente la hausse de leurs tarifs d'achats.

Le gouvernement a refusé une renégociation entre les industriels et les distributeurs depuis le début de la guerre en Iran

Depuis des mois, l'envolée des prix du pétrole et du gaz fait grimper les charges des agriculteurs et des industriels. La hausse des coûts de production, des emballages et du transport va finir par se répercuter sur les prix en rayon. Tout comme la flambée des cours de nombreuses matières premières agricoles sous l'effet de la canicule de l'été dernier.

Jusqu'ici, le gouvernement a endigué la menace inflationniste dans les rayons. Comment ? Tout simplement en refusant les demandes des industriels de rouvrir, en cours d'année, des négociations avec les distributeurs. Les prix en rayon sont donc restés stables sur un an, selon le panéliste Circana. Ceux de certains produits de première nécessité (sucre, huile, pâtes…) ont même reculé de 3,5 à 6 %. Seuls les prix des fruits et légumes ont flambé, en moyenne de 15 à 20 %.

De combien sera la montée des prix ? 2, 4 ou 6 % ? Il est encore tôt pour le savoir. « J'ai une inquiétude, on va reprendre une grosse inflation », s'alarmait dès le 22 septembre sur France Inter Thierry Cotillard, le président du Groupement Mousquetaires (Intermarché, Netto). Le distributeur appelait les industriels à la modération dans leurs demandes de hausses : « Soyons raisonnables. Quand on connaît les difficultés pour certains de finir le mois, reprendre 8 %, 9 %, 10 % sur les courses alimentaires, ce sera compliqué. » Selon nos informations, les Mousquetaires ont récemment demandé à leurs fournisseurs de baisser leurs tarifs…

Une exigence qui a peu de chance d'être entendue, notamment du côté des industriels de plusieurs filières (lait, boissons…). « La Feef (qui regroupe un millier de PME et ETI fournisseurs de la distribution, NDLR) demande déjà 8 % de hausse de ses tarifs, les grands groupes demanderont 10 %, assure Dominique Schelcher, PDG de Coopérative U. On sait qu'il y aura quelques points d'inflation au terme des négociations annuelles. »

Éviter le retour de la contestation agricole

Pour aplanir le terrain avant le coup d'envoi des négociations début décembre, Bercy a convoqué un comité préparatoire. Il devait réunir, lundi prochain, les distributeurs, les industriels et les syndicats agricoles sous l'égide de Serge Papin, ministre du Commerce, et Annie Genevard, ministre de l'Agriculture. Jamais une telle réunion n'avait eu lieu si tôt avant leur tenue. La présence de la ministre de l'Agriculture en dit long sur l'autre préoccupation du gouvernement : éviter le retour de la contestation agricole, alors que les rendements ont chuté de 20 à 80 % en cet été de canicule. L'exécutif veut échapper à deux écueils : des prix trop hauts dans les grandes surfaces, ou trop bas pour les agriculteurs.

Les distributeurs aimeraient se donner le beau rôle. « La négociation par la grande distribution a rendu au cours des dernières années à peu près 20 % de pouvoir d'achat aux Français », a indiqué Alexandre Bompard, PDG de Carrefour et président de la Fédération des distributeurs alimentaires (FCD), vendredi sur France 5. Alors que les prix restent stables en rayon, les industriels, de leur côté, rappellent que leurs coûts flambent depuis des mois et que le gouvernement a refusé leurs demandes de renégociation. Selon la Feef, la hausse des coûts a atteint 10 % depuis le début du conflit. Ses adhérents, qui ont déjà pris des mesures d'économie, estiment n'avoir plus aucune marge de manœuvre. Un tiers était déjà en pertes l'an dernier. Chez les agriculteurs, dont 10 % des exploitations seraient à court de trésorerie, la question de la survie est en tête des préoccupations.

« Hors de question de faire plus »

Mais les distributeurs ne l'entendent pas de cette oreille. La FCD a annoncé vendredi qu'elle ne participerait pas au comité préparatoire. Anticipant les demandes de hausses tarifaires, les enseignes exigent une plus grande transparence de la part des industriels, sur le coût des matières premières agricoles, et une distinction entre les petits fournisseurs et les multinationales. La FCD veut écarter « l'option 3 » d'EGalim 2 (loi issue des États généraux de l'alimentation), permettant à un tiers de certifier les tarifs sans révéler aux distributeurs la part des matières premières agricoles. « Dans le contexte actuel de concurrence et de pression sur les marges, il est hors de question de faire plus et de tout dévoiler », répond un porte-parole de la Coopération agricole.

La position des enseignes ulcère les industriels, après un premier boycott d'une réunion similaire à l'occasion des négociations pour 2026. « Pratiquer la politique de la chaise vide en pleine crise agricole, industrielle et sociale, c'est un aveu d'irresponsabilité et c'est éviter d'avoir à rendre compte de ses propres pratiques », tempête l'Ilec, qui représente les principaux industriels de la grande consommation. L'Ania, qui regroupe 22 000 entreprises de l'agroalimentaire, dénonce une tentative « unilatérale de définir les règles du jeu de la négociation ». « Le cynisme des distributeurs dépasse la décence, estime son président, Jean-François Loiseau. Depuis le début de la crise au Moyen-Orient, ils refusent de prendre en compte les surcoûts et en font assumer les conséquences aux entreprises agroalimentaires. Ils vont sacrifier l'agriculture française et nos entreprises. »

Bercy veut imposer « un pacte de responsabilité » aux distributeurs et aux industriels

« Nous avons pris note du communiqué de la FCD », réagit le cabinet de Serge Papin. Malgré la menace de boycott, le ministère confirme que la réunion de lundi prochain est maintenue. Sur le modèle de la « charte d'engagements » de 2026, le gouvernement espère faire adhérer distributeurs, industriels et agriculteurs à « un pacte de responsabilité » en amont des négociations. Celui-ci inclurait le respect de la non-négociabilité du prix des intrants agricoles et une modération des tarifs et des prix pour préserver le pouvoir d'achat des Français.

Pour Philippe Goetzmann, expert de la grande distribution, l'impasse actuelle tient précisément à l'intervention croissante de l'État

dans ces relations commerciales. « C'est une énième conséquence de la loi EGalim, mal construite depuis l'origine. Tout le monde a raison, c'est tout le problème », analyse-t-il. Selon lui, l'exécutif s'est tellement immiscé dans les questions de pouvoir d'achat que la situation est devenue « inextricable » et « ingérable ». « Il faut faire EGalim zéro et revenir à des règles simples », plaide-t-il, en défendant la liberté de chaque entreprise de fixer ses prix et de choisir ses clients.

Par **Olivia Détroyat** et **Emma Confrère**

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

LE FIGARO

Économies disparues, déficit accru : la copie du gouvernement mise en lambeaux par les députés

Les parlementaires ont pris des mesures qui aggraveraient le déficit de plusieurs milliards d'euros.

Il y a de l'eau dans le gaz entre le gouvernement et l'Assemblée nationale. Depuis plusieurs semaines, les projets de budget de l'État (PLF) et de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 déposés par l'exécutif sont peu à peu vidés de leur substance par les parlementaires, qui détricotent une à une les pistes mises sur la table par l'exécutif pour tenter de faire des économies. De quoi faire tanguer sérieusement l'objectif affiché par le gouvernement de réduire le déficit à 5 % du PIB en 2027 et de faire passer le déficit de la Sécurité sociale de 21,8 milliards d'euros en 2026 à 12,7 milliards en 2027.

La semaine dernière, l'Assemblée nationale a enchaîné les pieds de nez à Sébastien Lecornu. Les députés examinaient le budget de la Sécurité sociale, dont le rejet par la commission des affaires sociales n'augurait rien de bon. En séance plénière, les élus ont en effet opposé une fin de non-recevoir à plusieurs mesures du gouvernement. Exit la taxe exceptionnelle sur les mutuelles, dont le rendement était estimé à environ 1,1 milliard d'euros. De même pour la taxe sur les produits sucrés et ultratransformés, proposée pour inciter les industriels à revoir leurs recettes afin d'enrayer la progression alarmante de l'obésité et des maladies chroniques liées à une mauvaise alimentation. Celle-ci devait rapporter environ 300 millions d'euros.

Rejet de la sous-indexation des pensions

Ces économies perdues feraient presque figure de peccadilles au regard de la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), défendue de longue date par le RN. Toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions d'euros s'acquittent actuellement de cette taxe, qui finance la protection sociale et notamment l'assurance-vieillesse des travailleurs indépendants. Un amendement chiffré à plus de 5 milliards d'euros, selon Thibault Bazin, député (Les Républicains) et rapporteur général du budget de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale.

Les députés s'en sont également donné à cœur joie sur les propositions du gouvernement concernant les retraités. Dans le PLFSS 2027, les députés ont refusé la sous-indexation de toutes les pensions de retraite supérieures à 1 260 euros l'an prochain. Chaque année, les pensions sont revalorisées sur l'inflation au 1er janvier, permettant aux retraités de conserver leur pouvoir d'achat face à la hausse des prix. En refusant d'appliquer uniformément cette hausse (estimée autour de 2 %), l'exécutif tablait sur une économie de 4,1 milliards d'euros en 2027.

Le PLFSS rejeté à la quasi-unanimité

Il en va de même pour la réduction de l'abattement fiscal de 10 % sur leurs revenus dont disposent les retraités. Dans le PLF, l'exécutif prévoyait un coup de rabot sur ce mécanisme, en abaissant le plafond à 3 000 euros maximum par foyer (contre 4 439 euros actuellement). À la clé, une économie de 1,4 milliard d'euros pour les finances publiques en 2027. Lors de l'examen du PLF en séance plénière, les députés ont toutefois rejeté cette mesure. Sur les retraites, les élus sont allés encore plus loin, en adoptant un amendement des écologistes prévoyant d'instaurer un « congé anticipatoire de départ en retraite » pour les salariés de 62 ans, permettant de facto aux travailleurs

concernés de partir à la retraite à 62 ans, au lieu des 62 ans et 9 mois prévus actuellement (et 64 ans à terme, si la réforme Borne, suspendue l'an dernier, revient bien en 2028).

Beaucoup de bruit pour rien, cependant, car, après avoir voté en séance plénière ces mesures qui pourraient conduire le déficit de la Sécurité sociale à atteindre 24 milliards d'euros en 2027, selon le ministre des Comptes publics, David Amiel (soit 2,2 milliards d'euros de plus qu'en 2026), les députés ont rejeté ce texte à la quasi-unanimité le 23 octobre. En votant contre la partie « recettes », ils n'examineront donc pas la partie « dépenses », renvoyant alors le texte initial au Sénat, avant un retour au Palais-Bourbon au mois de novembre, pour une nouvelle foire d'empoigne.

La perspective d'un compromis s'éloigne

Le spectacle est loin d'être terminé : après avoir défiguré et rejeté le PLFSS, les députés reprennent ce mardi la première partie du PLF - celle qui concerne la fiscalité. Les discussions ont déjà pris du retard, les élus devant initialement voter cette partie la semaine dernière. Mais avec plus de 3 000 amendements à examiner, les débats s'étirent… et ils sont tout aussi désagréables pour le gouvernement. Pour l'instant, la quasi-totalité des réductions de niches fiscales prévues dans la copie pour faire des économies ont été battues dans l'Hémicycle (avantage fiscal pour les personnes en affection de longue durée, pour certaines indemnités de licenciement…).

Les économies prévues sur les collectivités territoriales ont, elles aussi, largement été évacuées. Pire encore, les députés n'ont pas hésité à ajouter de nouvelles dépenses dans le texte : exonération d'impôt sur le revenu visant les pensions alimentaires, crédit d'impôt accordé aux personnes hébergées en Ehpad, dons en faveur des victimes de catastrophes naturelles, aides aux travaux forestiers ou à l'adaptation des logements…

Bref, les parlementaires ont dépensé sans compter en offrant cadeau fiscal sur cadeau fiscal. « Les votes à l'Assemblée sur la première partie du budget dégraderaient déjà le déficit de 10 milliards d'euros », accusait le ministre des Comptes publics, David Amiel, la semaine dernière. Dans les prochains jours, ce chiffre a toutes les chances de continuer à grimper. Tout indique, néanmoins, que la première partie du PLF, comme le PLFSS, sera rejetée à la fin de l'examen par les députés.

Si le cirque continue à l'Assemblée et que la perspective d'un compromis s'éloigne, le gouvernement pourrait être contraint de tenter un passage en force, en utilisant l'article 49.3 de la Constitution, prenant le risque d'un vote de censure à son encontre. Sébastien Lecornu pourrait également choisir de faire fi du pouvoir législatif et d'adopter un budget par ordonnances. Un scénario que l'impéritie parlementaire rend de plus en plus probable.

Par Jean Cittone et Julie Ruiz

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

Challenges

« Tout est cher ! » : deux ans après les manifestations, le pouvoir d'achat reste au cœur des tensions aux Antilles

Deux ans après les manifestations contre la vie chère, les Antilles restent confrontés à des prix alimentaires nettement supérieurs à ceux de l'Hexagone. Reportage en Martinique.

Loin des yeux, loin du cœur ? Ces jours-ci, à trop scruter les images des émeutes en Hexagone, on finirait par oublier ce qui se passe à 7 000 kilomètres de là, dans les Antilles. À tort. Car en Guadeloupe et Martinique aussi, la tension monte d'un cran sur la question du pouvoir d'achat. Rassemblements, barrages, pillages… Là encore, les autorités ont opté pour une réponse ferme en instaurant des couvre-feux dans plusieurs communes (Fort-de-France, le Lamentin, Pointe-à-Pitre…). *« La France hexagonale se soulève alors qu'elle ne vit même pas un quart de ce que nous subissons »*, s'exclame Rodrigue Petitot, président du Rassemblement pour la Protection des Peuples et des Ressources Afro-Caribéens (RPPRAC), à l'origine d'un appel à manifester lancé le 19 octobre.

Au cœur de cette colère : le prix des produits alimentaires. En Martinique, ils sont en moyenne 40 % plus élevés qu'en Hexagone, et 42 % en Guadeloupe, selon l'Insee. En cause, la dépendance aux importations, la faible concurrence ou encore la fiscalité. Or, ces territoires voisins enregistrent un taux de pauvreté respectif de 27 % et de 34,5 %, et un chômage de 12,8 % et 16,4 %. De quoi alimenter l'exaspération de la population.

Une réponse gouvernementale insuffisante

Le problème n'est pas nouveau. À l'automne 2024 déjà, pendant des semaines, les deux îles avaient été plongées dans le chaos, contraignant le gouvernement Barnier à agir, notamment pour apporter une réponse à la Martinique. Un protocole avait été signé entre l'État, les enseignes de la grande distribution et les élus martiniquais pour réduire de 20 % en moyenne les prix de 6 000 produits en rayon, notamment grâce à la suppression de taxes. Deux ans après, comment expliquer que le sujet revienne sur la table ? Certes, à en croire le dernier bilan de la DGCCRF, publié en juillet, les prix de cette sélection d'articles ont diminué de 11,3 % en moyenne.

Problème : les exonérations fiscales ont été compensées par des hausses de taxes sur d'autres biens comme les smartphones et appareils informatiques. *« Les mécanismes de péréquation prévus (…) sont de nature à renchérir les produits exclus du protocole »*, a d'ailleurs alerté l'Autorité de la concurrence (ADLC) dans un rapport. *« On nous répète que les tarifs ont reculé mais en bout de caisse, on se retrouve avec un ticket de caisse toujours plus élevé »*, confirme Rodrigue Petitot.

Les prix des carburants ont dépassé la barre des deux euros en octobre

Rosalie, 80 ans, ne dira pas le contraire. Au milieu des rayons d'un supermarché Carrefour situé à Schœlcher, en Martinique, cette retraitée qui bénéficie d'une pension de 2 000 euros net par mois souffle : *« Tout est cher ! Désormais, je me restreins sur la viande et j'essaie d'acheter juste ce qu'il faut pour le mois. »* Fini les petits plaisirs. *« Je fais attention à ce que j'achète mais je m'inquiète de l'évolution des prix dans les prochains mois »*, renchérit Johanna, devant les étagères de lait infantile, son enfant aux bras.

L'angoisse des habitants ne concerne pas uniquement les prix alimentaires, mais aussi

ceux du carburant. Ces derniers sont, certes, encadrés et fixés chaque mois par arrêté préfectoral, mais cela n'empêche pas le litre d'essence de flamber. De janvier à octobre, il a ainsi bondi de 1,64 euro à 2,10 euros, tandis que celui du gazole a grimpé de 1,53 à 2,27 euros. Récemment interpellée sur cette question par le sénateur de Martinique Frédéric Buval, la ministre des Outre-mer Naïma Moutchou a indiqué *« travailler sur le sujet de la vie chère ».* Sans donner de détails.

Miser sur la production locale, une solution ?

En attendant, les acteurs économiques misent sur un autre levier pour faire baisser les prix en rayon : développer la production locale afin de réduire la dépendance aux importations, dont les Antilles restent très tributaires. En Martinique, près de 80 % des produits consommés sont en effet importés, principalement depuis l'Hexagone. Pour un pack de six bouteilles d'eau Evian d'1,5 litre, il faut ainsi compter près de 11,80 euros, trois fois plus qu'en Hexagone alors que le même produit sous la marque locale Chanflor se vend près de 4,50 euros. Stéphane Hayot, directeur général de GBH, leader de la grande distribution en outre-mer a donc pris une décision : *« D'ici à 2030, dans nos supermarchés Carrefour, nous voulons augmenter la part des achats issus de produits locaux de 25 % à 30 % »*, annonce-t-il.

Une solution insuffisante : de nombreux produits locaux affichent encore des prix supérieurs aux articles importés. *« Nous sommes confrontés à un problème d'économies d'échelle,* explique Charles Larcher, vice-président du MEDEF Martinique. *Le marché est petit, nous ne fabriquons pas les mêmes volumes que les grands industriels internationaux, donc forcément, cela nous coûte plus cher à produire. »*

S'ajoute à cela une autre difficulté. Les producteurs doivent aussi composer avec la hausse du prix du pétrole, qui renchérit le transport, la fabrication des emballages en plastique, mais aussi celle des engrais pour les exploitations agricoles. Autant de coûts supplémentaires qui finissent par se répercuter sur les étiquettes. *« Nous regardons en ce moment de combien nous allons devoir augmenter le prix de nos œufs*, reconnaît Jérôme Dauchy, codirigeant de la société Bonnaire, leader de la production d'œufs en Martinique. *Pour l'ensemble de nos emballages, nous dépendons entièrement de l'importation depuis l'Hexagone. »*

Un marché dominé par quelques groupes

De quoi donner le sentiment d'une impasse. Produire localement coûte cher, mais importer aussi. Alors, sur quels leviers agir pour répondre à cette crise de pouvoir d'achat ? À la suite des émeutes de 2024, le Sénat et l'Autorité de la concurrence (ADLC) se sont penchés sur le sujet. Dans son rapport, le premier pointe notamment *« la tendance oligopolistique »* de la distribution, plus concentrée qu'en Hexagone, ce qui peut limiter la concurrence entre les enseignes… Et donc la pression à la baisse sur les prix.

En Martinique par exemple, sur les sept acteurs qui se partagent le marché, les deux premiers (GBH en tête) en raflent plus de la moitié. De son côté, l'ADLC s'est concentrée sur les marges des grossistes-importateurs et, là encore, des distributeurs, ces derniers étant régulièrement pointés du doigt pour leur rôle dans la cherté de la vie aux Antilles. Si le rapport indique que leurs marges nettes sont *« relativement comparables »* à celles pratiquées en Hexagone - entre 1,6 % et 4,4 % -, l'ADLC met en avant *« la rentabilité très élevée »* (28,8 %) des centrales de référencement, ces structures intermédiaires, gérées par les distributeurs, qui négocient les conditions commerciales avec les fournisseurs pour le compte des enseignes. De quoi ouvrir une piste pour tenter d'alléger la facture des consommateurs.

EUGENIE BARBA

FO FINANCES
FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !
fo.finances@orange.fr
FINANCESFO.FR

FO FINANCES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

3 / 10 DÉCEMBRE

JE VOTE

